Tableau n° 1.5.3

Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine (Largactyl)

Désignations des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	Travaux comportant la manipulation ou l'emploi de la chlorpromazine ou de produits en renfermant notamment:
Conjonctivite aiguë bilatérale.	7 jours	Travaux de conditionnement de la chlorpromazine;
		Application des traitements à la chlorpromazine.
		Travaux effectués dans les organismes agricoles de production, de stockage et de vente d'aliments du bétail;
		A la suite de soins donnés au bétail.